Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2023 Affichage : 27/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

SEANCE DU VINGT-SIX JUILLET DEUX MILLE VINGT TROIS

DELIBERATION N°DCC2023-088

Nombre de membres :

Afférents au conseil communautaire :24

En exercice: 24

Qui ont pris part à la délibération :15

Absents:7
Pouvoir:2
Pour:17
Contre:0
Abstentions:0

Date de la convocation : 18 Juillet 2023

Date d'affichage :27 Juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt six juillet, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents: Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Gabrielle FOLACCI, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël Dominique LIVRELLI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Paul MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Dominique VINCENTI.

Etaient absents : Corinne DIANI, Achille MARTINETTI, Pierre-François BELLINI, François CHIARASINI, Patrick NANNI, Antoine PELLEGRINETTI, Pierre POLI.

Absents représentés: Ange-Marie GAMBARELLI (par M.

GUGLIELMI); Thérèse MALU (par N. D. LIVRELLI)

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (CARBUCCIA) – 2022/5 LOT 1

Annexe: Avenant

Le Président indique au conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le code de la commande publique, notamment L2123-1, et R2123 et suivants ;

Le Président rappelle que la communauté de communes a passé un marché de travaux 2022 / 5 pour la pour des travaux de réaménagement et extension des locaux administratifs de Carbuccia. Le lot n°1 (gros œuvre), a été lancé au début du mois de juillet 2023.

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'aménagement et d'extension des locaux administratifs de la communauté de communes, l'ouverture des fouilles de fondations, réalisée par le titulaire du lot 1 a mis à jour des réseaux d'évacuations des eaux usées au droit des massifs de fondations du projet nécessitant le dévoiement des réseaux et la création d'un regard de visite.

Le montant global des avenants demeure en-deçà d'un seuil de 15 % du montant initial du marché.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du Président, après avoir procédé au vote et en avoir délibéré :

-AUTORISE la signature de l'avenant au marché de travaux conformément au projet joint en annexe à la présente.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-242000503-20230726-DCC2023-088-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2023 Affichage : 27/07/2023 Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents.

Pour l'autorité compétente par délégation Pour copie conforme

Le secrétaire de séance Madeleine GUGLIELMI

Le Président Noël-Døminique LKVRELLI

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr